



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information aux maires de la Moselle Lettre n°28

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

11 mars 2021

Le préfet,

Mesdames et messieurs les maires de la Moselle,

Au 10 mars 2021, alors que la Moselle est un des départements qui teste le plus (plus de 4 900 personnes pour 100 000 habitants contre près de 3 000 en moyenne nationale), **les indicateurs de suivi de l'épidémie pour la Moselle, repris ci-après, permettent de constater une lente amélioration dans le département :**

- Taux d'incidence (nouveaux cas pour 100 000 habitants) : 253,3 (la moyenne régionale Grand Est est de 186,8) au lieu de 308,5 le 27 février
- Taux d'incidence Metz métropole : 248,6 (372,1 le 27 février)
- Taux de positivité (nouveaux cas pour 100 000 personnes testées) : 5,2 % (la moyenne pour le Grand Est est de 5,8 % ; la moyenne nationale est de 7,3 %)
- Population de + 65 ans :

Taux d'incidence de 186 cas pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 5,5 %.

Données du 1^{er} au 7 mars 2021.

Au 9 mars, la pression hospitalière en Moselle reste cependant élevée, avec 541 personnes hospitalisées pour cause de covid-19 dont 91 personnes en réanimation ou en soins intensifs.

Si la forte proportion de variants sud-africains/brésiliens reste une particularité de la Moselle, la stratégie mise en œuvre suite à la visite de M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, favorise des résultats encourageants. Cette stratégie repose sur plusieurs principes d'actions :

- a) une intensification de la campagne de vaccination favorisée par la livraison de 30 000 doses de vaccins supplémentaires pour le département et l'ouverture de nouveaux centres de vaccination et de plages de rendez-vous supplémentaires,
- b) le renforcement de la stratégie « tester alerter protéger »,
- c) le maintien à un niveau élevé des contrôles des mesures barrières,
- d) le déploiement en Moselle d'une technique expérimentale de prélèvement et d'analyse des eaux usées sur plusieurs points stratégiques du département pour mieux circonscrire et suivre l'évolution de l'épidémie.

Afin de mieux lutter contre la circulation du virus, j'en appelle à la responsabilité de tous, notamment dans la sphère privée en respectant, y compris chez soi, les gestes barrière. Le Premier ministre a invité les Français à limiter les rassemblements privés à 6 personnes.

L'information et la sensibilisation de chacun doivent être privilégiées en permanence, je vous invite en ce sens à vous mobiliser pour accompagner au mieux vos administrés.

A – Campagne de vaccination contre le covid-19 en Moselle -

A-1 - Point de situation :

A la date du 8 mars 2021 :

- 122 488 injections ont été réalisées en Moselle dont : 91 590 premières injections et 30 898 secondes injections,
- plus de la moitié des personnes de plus de 75 ans ont désormais reçu au moins une injection

A-2 – Intensification du dispositif de vaccination :

Outre la dotation exceptionnelle de 30 000 doses de vaccins supplémentaires afin de lutter contre l'épidémie de covid-19 reçue à la mi-février par la Moselle après la visite du ministre, le rythme des livraisons a augmenté.

Ces doses supplémentaires sont toujours destinées à la vaccination :

- des personnes de 75 ans et plus
- des personnels soignants (hospitaliers, libéraux,...)
- des résidents des maisons autonomes, maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil médicalisés
- des personnes âgées de 50 à 74 ans et présentant des comorbidités

Pour cela, les établissements de santé et les centres de vaccination se mobilisent. Ils continuent de vacciner leurs personnels et les centres accélèrent leur cadence de vaccination (élargissement des horaires d'ouverture, plus d'injections à l'heure, ouverture le samedi et certains dimanches).

En outre, 10 nouveaux centres de vaccination ont ouvert leurs portes en Moselle :

- Bitche, à l'hôpital St Joseph
- Bouzonville, salle des fêtes
- Dieuze, à l'Hôpital Saint-Jacques
- Freyming-Merlebach - Salle Vouters
- Metz – HIA LEGOUEST (2^{ème} site ouvert)
- Metz – UNEOS Hôpital Belle-Isle
- Montigny-Lès-Metz – Salle Europa
- Seremange-Erzange, salle des fêtes Jean-Jacques-Renaud
- Thionville – Théâtre de Thionville

Bien entendu, les 10 centres précédemment créés restent mobilisés :

- Château-Salins - CH - CPTS du Saulnois
- Forbach - CHIC Unisanté
- Metz Clinique Claude Bernard
- Metz HIA LEGOUEST (déployé par le CTPS de Metz)
- Metz - Mercy - CHRMT Maison des usagers
- Saint-Avold - SOS Santé
- Sarrebourg
- Sarreguemines - CHS
- Thionville - CHRMT Bel Air
- Thionville - Clinique Notre-Dame.

A ces centres, se sont ajoutées les opérations spéciales conduites par la ville de Metz durant les weekends des 27-28 février et des 6-7 mars sur le site du complexe sportif Saint-Symphorien.

L'accès aux centres de vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, soit en ligne :

- sur www.sante.fr
- sur www.doctolib.fr

ou par téléphone, via la plateforme Covax : **03 87 345 345**

Il est donc inutile de se rendre dans les centres de vaccination, sauf en cas de rendez-vous programmé.

Les jours d'ouverture de chaque centre sont mentionnés sur le site de la plateforme départementale précitée.

En outre des opérations de vaccination spécifiques sont toujours organisées pour vacciner certains publics prioritaires dialysés, en chimiothérapie, médecins libéraux, pompiers, etc.

A-3 – Action d'accompagnement des maires -

Comme précisé dans les précédentes lettres d'information vous pouvez :

- recenser vos administrés de plus de 75 ans,
- les contacter afin de les informer de leur possibilité de se faire vacciner en leur précisant le numéro de la plateforme départementale ou celui du centre de vaccination ainsi que les adresses et horaires des différents centres,
- les aider à prendre rendez-vous, ou, le cas échéant, les orienter vers la plateforme départementale,
- mettre en place des transports pour accompagner la personne au centre de vaccination.

Afin de favoriser l'accompagnement des personnes les plus vulnérables par les élus communaux, **un nombre limité de plages horaires est exclusivement réservé aux personnes identifiées par les communes**. La liste des personnes identifiées par la commune doit **impérativement être transmise au sous-préfet de l'arrondissement** qui seul pourra positionner les personnes sur les créneaux identifiés. Les listes sont à retourner aux adresses suivantes :

- Arrondissement Forbach/ Boulay-Moselle : sp-forbach-boulay-moselle-secretariat@moselle.gouv.fr, beatrice.hoarau@moselle.gouv.fr
- Arrondissement de Metz : pref-scad-bpe@moselle.gouv.fr
- Arrondissement de Sarrebourg/ Château-Salins : sp-sarrebourg-covid19@moselle.gouv.fr
- Arrondissement de Sarreguemines : sp-sarreguemines-covid19@moselle.gouv.fr
- Arrondissement de Thionville : sp-thionville@moselle.gouv.fr

Pour rappel, ni les centres de vaccination, ni la plateforme COVAX, ne peuvent bloquer plusieurs créneaux à la demande d'une municipalité.

Les listes remises aux sous-préfets devront comporter les noms, prénoms, dates de naissance et numéros de téléphone portable (celui de la personne ou du référent de la mairie). Les sous-préfets tiennent à votre disposition un formulaire type à compléter.

L'attribution des créneaux se fera après analyse par le sous-préfet de la pertinence de la proposition soumise (organisation des transports, etc.). Pour être recevable, la liste de personnes transmises par la commune doit **satisfaire plusieurs conditions** :

1. Les personnes proposées ont toutes plus de 75 ans
2. Les personnes sont volontaires pour être vaccinées
3. Les personnes n'ont jamais développé une forme symptomatique du COVID-19
4. Les personnes n'ont pas déjà été vaccinées

Une fois les rendez-vous pris, il vous appartient de vous assurer que les personnes concernées sont bien informées de l'heure et de la date du rendez-vous.

En tout état de cause, vous êtes invités, avec l'appui de vos services, à rassurer vos administrés en leur expliquant que les livraisons de vaccins sont régulières et en augmentation mais qu'elles ne peuvent pas permettre de vacciner immédiatement toutes les personnes qui le souhaiteraient. La campagne de vaccination se déroule progressivement. Aussi, il peut être conseillé d'appeler régulièrement les centres ou la plateforme départementale, des créneaux de rendez-vous étant ouverts périodiquement.

B – Campagnes de dépistage et accompagnement à l'isolement -

B-1 – Une campagne de test renforcée -

L'enjeu principal est d'identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé pour appliquer un isolement strict et rechercher, tester et isoler les personnes contacts afin de briser les chaînes de contamination.

Le dépistage est le seul moyen efficace pour savoir si nous sommes porteurs du virus. En effet, il n'y a pas toujours de symptômes ou de signes extérieurs visibles.

Je vous rappelle que les tests virologiques (RT-PCR) sont accessibles à tous, sans ordonnance, et remboursés à 100 % par l'assurance maladie.

La Moselle est actuellement le département qui teste le plus dans le Grand Est et déploie ainsi des campagnes supplémentaires de dépistage. Ce renforcement de la politique « aller vers » se matérialise par la mobilisation massive de tous les professionnels de santé, des libéraux, des laboratoires et des sapeurs-pompiers.

Pour connaître les dates des prochains dépistages en Moselle, il faut consulter

- le fil twitter de l'ARS Grand Est :

[fil twitter ARS](#)

- ou les comptes Facebook et Twitter de la préfecture de la Moselle

sur Twitter : [@Prefet57](#) / sur Facebook : [@Prefetmoselle](#) .

Pour trouver le point de prélèvement le plus proche de chez vous :

www.sante.fr

B-2 – Des tests nécessaires pour entrer en Allemagne -

Depuis le 2 mars, l'Allemagne a classé la Moselle en « zone de circulation des variants » imposant donc à toute personne entrant en Allemagne par la Moselle un test covid (PCR, antigénique ou salivaire) négatif. Dès le 4 mars, pour atténuer les désagréments subis par les frontaliers et leur offrir la faculté d'être testés tous les deux jours, notamment le weekend, la préfecture, avec le concours du SDIS et des collectivités locales, et le soutien de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise, a mis en place des centres de tests destinés à faciliter le quotidien des transfrontaliers. Le weekend des 6 et 7 mars, 1 750 tests ont été réalisés ; le nombre de cas positifs est très faible (0,7%).

Cette semaine, les centres de Creutzwald (salle Baltus) et de Sarreguemines (Scène de l'hôtel de ville) sont ouverts de 6h à 10h et de 16h à 20h. Le weekend prochain, les centres de Creutzwald, Sarreguemines, Freyming, Bouzonville et Bitche seront ouverts de 9h à 17h. Je vous invite à faire connaître ces centres de dépistage ouverts à tous.

B-3 – Circonscrire et mieux suivre l'évolution du virus -

Compte tenu de la situation particulière de la Moselle, le gouvernement a décidé le 15 février, le déploiement d'une colonne mobile d'intervention biologique des marins-pompiers de Marseille. Le suivi épidémiologique des eaux usées est un outil dans la panoplie de ceux mobilisés pour suivre l'évolution de la covid-19.

Les analyses réalisées tendent à confirmer la présence des variants anglais (UK), sud africain (SA) et brésilien (BR) de manière importante dans le département par rapport au reste du territoire national.

Cependant, même si le variant UK progresse légèrement, les derniers résultats ne révèlent pas d'augmentation de la charge virale.

B-4 – Un accompagnement à l'isolement renforcé -

Pour faire face à l'augmentation de la propagation de variants, l'isolement a été renforcé passant de 7 à 10 jours. Il permet de briser les chaînes de contaminations identifiées, lors des phases de test et de recherche de cas contact.

L'isolement effectif des personnes positives et de leurs cas contacts nécessite un accompagnement autour d'une logique de pédagogie et de service, dès l'apparition des premiers symptômes et son respect tout au long de la période requise.

La cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) à l'échelle départementale est mobilisée au quotidien depuis le 19 mai 2020, avec un numéro d'appel :

06 75 88 05 01

A cette fin, je rappelle le rôle des maires et des CCAS en tant qu'appuis de proximité des personnes signalées cas covid. Les CCAS sont des partenaires essentiels de la CTAI, leur coopération est primordiale pour assurer l'isolement des personnes et ainsi briser les chaînes de contamination.

C– Un renforcement des mesures sanitaires -

La concertation menée le 12 février par le ministre des solidarités et de la santé avec les élus et les professionnels de santé a montré un large consensus pour éviter un confinement dans le département. Cependant plusieurs dispositions ont été prises pour limiter la propagation du virus :

C1 – L'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique

Depuis le 3 mars, pour éviter les rassemblements de petits groupes près des bars ou dans les parcs et jardins, la consommation d'alcool sur l'espace et la voie publics est interdite dans les communes de plus de 10 000 habitants.

C2 – Fermeture des centres commerciaux de + 10 000 m² -

Depuis le samedi 6 mars, conformément aux annonces du Premier ministre, l'accès aux surfaces commerciales de plus de 10 000m² est interdit au public dans l'ensemble du département à l'exception des magasins alimentaires et des pharmacies.

Les commerçants ou restaurateurs des centres commerciaux ne peuvent pas organiser un retrait de commande consistant à remettre les commandes au client à l'extérieur, sauf s'ils peuvent mettre en place un dispositif sans contact qui doit se faire dans le cadre d'un protocole sanitaire strict, validé par la préfecture, de type « click and drive ».

Deux exceptions :

- le retrait pendant une semaine des commandes passées avant le 5 mars
- l'accès aux magasins spécialisés pour les professionnels du BTP sur présentation de leur carte professionnelle

C3 – Un contrôle soutenu du respect des mesures sanitaires -

En février, 41 297 personnes ont été contrôlées (74 374 depuis le 1er janvier pour plus de 500 verbalisations). Depuis le 1er mars, 4 288 personnes ont été contrôlées pour 426 verbalisations (non port

du masque ou non-respect du couvre-feu). Depuis début mars, 336 ERP ont été contrôlés, dont 28 débits de boissons et restaurants, mais dans seulement 2 cas une infraction a été constatée.

Aucun rassemblement de masse, même le week-end par beau temps, n'a été constaté dans les différents lieux propices à des regroupements (parcs, bords de Moselle ou de canaux, etc.) rendant inutile à ce stade la prise d'un arrêté en interdisant l'accès.

Cette mobilisation, par les forces de sécurité en lien avec les polices municipales, porte essentiellement sur le respect :

- de l'horaire de couvre-feu à 18 h,
- du port du masque
- des règles de fermeture des ERP et notamment des restaurants et des débits de boissons, pour lutter contre les ouvertures clandestines.

J'ai pleinement conscience de l'effort qui est demandé à chacun dans cette période difficile, mais j'ai confiance dans l'esprit de responsabilité et d'engagement de tous, des maires en particulier auprès de leurs administrés.



Laurent Touvet

Annexe :

La cellule d'information du public de la préfecture reste à votre disposition pour répondre à vos autres questions du lundi au vendredi (hors jours fériés)

Il est possible de poser vos questions directement à l'adresse dédiée suivante :

pref-covid19@moselle.gouv.fr

Cette cellule d'information du public est également joignable gratuitement au :

0 800 730 760

Ressources utiles

→ Retrouvez le point épidémiologique quotidien sur le site Santé publique France :
www.santepubliquefrance.fr

→ L'évolution quotidienne de la situation sanitaire dans le Grand Est est accessible sur le site de l'Agence régionale de santé : www.grand-est.ars.sante.fr

→ Le site du Gouvernement et la FAQ : www.gouvernement.fr

→ Le site de la préfecture de la Moselle, et les précédentes lettres aux maires :
www.moselle.gouv.fr/Actualites/Prevention-mesures-sanitaires-lettres-d-information